



**ASSOCIATION POUR LE SOUTIEN ET L'USAGE
DE LA LANGUE FRANÇAISE**

Personne morale constituée en 1986 sous le nom de Association des usagers de la langue française, en vertu de la III^e partie de la Loi sur les compagnies (chap. C-38)

Fondateur et président honoraire : Robert Auclair

Québec, le 27 mai 2022

Monsieur Boris ROUSSIMOFF-STOËFF, CIRP, SAI
Pierre Roy et Associés inc.
3620, boul. de Rome, bureau 7
Brossard J4Y 1V7

Objet : Fait à

Monsieur,

Un avis de la première assemblée des créanciers dans l'affaire ALIMENTS HIPPOCRATE INC. HIPPOCRATE.BIO paraît sous votre signature dans *Le Devoir* du 25 mai 2022. Nous nous permettons de vous faire quelques suggestions d'ordre épistolaire concernant la mention de l'avis et la façon de mentionner votre nom et celui de votre profession. On lit :

Daté à BROSSARD, Québec, 19^e jour de mai 2022
Boris ROUSSIMOFF-STOËFF, CIRP, SAI

Cette façon de procéder n'est pas tout à fait conforme à celle qui est en usage en français dans le monde. La façon d'indiquer le lieu et la date d'un avis se fait par l'emploi de la formulation « Fait à », suivie du nom du lieu et de la date. Ainsi, il serait préférable d'écrire :

Fait à Brossard le 19 mai 2022
Boris ROUSSIMOFF-STOËFF, CIRP, SAI

Nous joignons à la présente des extraits du volume publié par l'Office québécois de la langue française, 7^e édition, pp. 541 à 543, intitulé « LE FRANÇAIS AU BUREAU ».

Vous devinez facilement que notre suggestion est adressée dans un but constructif, est-il besoin de le mentionner, et non pour faire la leçon. C'est pourquoi nous espérons que vous l'accepterez.

Veillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Robert AUCLAIR

RA/ac
p. j. Dépliant Asulf
Fiche Daté, etc.